



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023_054

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois et le treize avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

12 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Marie-José GUILLEMETTE, Jérôme JACQUES, Vincent LACAN, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

3 Absents excusés : Christian MOLANDRE ayant donné pouvoir à Marie-José GUILLEMETTE, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

**Objet : service commun écoles
participation des communes aux frais de fonctionnement des écoles**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acter conformément au budget primitif voté précédemment, le montant de la participation des communes au fonctionnement des écoles.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE à 1 420 € par élève le coût de participation des communes au fonctionnement des écoles.

PRECISE que ce forfait de 1 420 € par élève s'applique également au Clos du Nid pour la classe UEMA.

MANDATE Monsieur le Maire ou son adjointe pour établir les titres de recettes correspondants.

La secrétaire de séance, Catherine BOUTIN	Le Maire, Philippe ROCHOUX